

Un service santé orienté d'après la mission d'un centre hospitalier diffère de celui qui s'inscrit dans la mission d'un collège.

On est en droit de s'attendre à ce qu'un service santé de collège axe ses interventions sur le préventif plutôt que sur le curatif; on est en droit de s'attendre à ce que son plan d'action s'inscrive dans le plan général du collège et qu'il tienne compte de la réalité environnementale du collège en matière de santé: centres hospitaliers, D.S.C., C.L.S.C., etc.

Un rôle qui n'est pas supplétif mais qui s'inscrit dans une approche globale, d'abord celle du collège, ensuite celles des organismes satellites.

L'information sur les M.T.S. peut, par hypothèse, être la priorité d'un service santé de collège et être en même temps la priorité du D.S.C. local... le rôle du collège devient alors complémentaire tout en s'inscrivant dans sa propre mission qui est aussi de développer les personnes «au travers les disciplines et les savoirs». (Lorrain Barrette, 87.11.15)

Les collèges ne peuvent pas offrir tous les services de psychologie à leur population étudiante; ils ne peuvent remplacer les C.L.S.C. et les différentes cliniques.

Le rôle d'aide psychologique que donne le collège s'inscrit lui aussi dans la mission générale.

Personnellement, je ne vois pas l'utilité d'un service de psychologie qui ne travaillerait pas en collaboration et en concertation avec les autres intervenants du collège, qu'ils soient conseillers en orientation, aides pédagogiques ou enseignants.

Les services personnels à l'étudiant n'ont aucun avenir dans les collèges s'ils ne sont pas offerts dans le contexte général de la formation et de l'aide à l'apprentissage.

Les services personnels aux étudiants, tels qu'on les connaît de façon générale dans les collèges: socio-culturel, pastorelle, sports, santé, placement, psychologie, aide financière, ne sont pas dès leur naissance marqués du sceau de la suppléance ou de la mission.

Ce sont les objectifs desdits services et leur coordination avec les autres services d'aide, d'animation ou d'enseignement qui nous permettent de dire que dans tel cas le collège a dépassé son mandat et que dans tel autre il s'est acquitté de son vrai rôle.

Étant donné l'autonomie de chacun des collèges, il est évident que si la mission s'apparente d'un collège à l'autre, elle peut aussi avoir une saveur «locale».

Si par exemple, le collège X, par le biais de son service socio-culturel, assure toute la diffusion culturelle dans son milieu, il peut s'agir là d'une mission originale qui se légitime par le fait que le collège ait décidé que l'intégration au milieu était prioritaire.

Si au cours des dernières années, particulièrement quand les vaches étaient encore plus maigres qu'aujourd'hui, le concept du cégep, boîte à cours a été fort utilisé pour expliquer les priorités budgétaires des collèges, il ne faut pas oublier que l'allure souvent très «lonesome cowboy» de plusieurs services n'a pas aidé à les situer dans le portrait de famille des collèges, assis entre les services pédagogiques et les services financiers.

Si on accepte que les services à l'étudiant ne soient pas là en attendant que d'autres les prennent en main (les autres... sont la ville, l'église, les C.L.S.C. etc.), il est logique de croire qu'en les insérant dans la mission, on accepte aussi de leur donner des objectifs qui puissent être compris des autres et mesurés.

On acceptera aussi de leur consacrer les ressources humaines et financières nécessaires à la réalisation de cette partie de la mission du collège qu'on leur confie.

Les gens qui oeuvrent au sein des services aux étudiants ont l'habitude des enquêtes, des mémoires et des rapports sur leur nécessité, leur utilité et la place qu'ils peuvent occuper dans les collèges.

Pourtant, tout le collège, tous les services devraient s'interroger sur leur façon de répondre à la mission du collège; est-ce que par exemple tous les services d'équipement de tous les collèges ont l'étudiant en tête de leur préoccupation ou s'il n'arrive pas que ce soit plutôt la propreté des planchers?

J'ai souvent l'impression que c'est à tous les services qu'il faudrait parfois rappeler que les étudiants existent.

Rappeler qu'une fois la mission définie, il faut encore trouver la bonne manière d'atteindre les objectifs. Une manière qui tienne compte des attentes et des goûts des étudiants.

Ces mauvaises paroles ne diminuent en rien la pertinence de la question posée. Je souhaite tout simplement illustrer le fait que la vulnérabilité des services personnels à l'étudiant est historiquement liée à l'évolution budgétaire des collèges.

Il est de bonne guerre d'interroger la pertinence de certains services offerts à l'étudiant; je trouve simplement inquiétant le fait qu'on pose des questions quand le Conseil du trésor nous en pose.

Pourtant, si un service offert à l'étudiant ne cadre pas du tout avec la mission du collège, on devrait soit le réorienter, soit le faire disparaître. Même si le service en question est gratuit.

Il pourrait arriver que les Forces armées canadiennes décident de créer un service d'enrôlement militaire au collège. Aurions-nous le choix de refuser une pareille invitation si elle nous était présentée?

Exemple stupide, direz-vous. Peut-être, mais il fut un temps où la rigueur des objectifs avait tendance à être volatile, je me méfie.

Je me méfie des objectifs tels que «nous allons tout mettre en oeuvre afin que s'épanouissent nos étudiants» ou des missions générales qui affirment viser le mieux-être des personnes.

Le recherche du bonheur fait partie de la mission des collèges, c'est évident! Mais il est préférable de le lire entre les lignes, ne serait-ce que pour éviter d'avoir à définir le bonheur.

Les services personnels à l'étudiant s'inscrivent tout à fait dans la mission des collèges. Si on ne demande pas aux enseignants de livrer à leurs étudiants des connaissances de niveau universitaire, il appartient au collège de déterminer le rôle précis qu'il entend faire jouer à ces services.

Tout en ayant leur spécificité propre, les services personnels à l'étudiant sont subtilement mais définitivement liés au cordon ombilical des objectifs généraux de formation du collège.

La suppléance ne peut être qu'accidentelle, le dynamisme ne peut être puisé que dans la mission du collège.

Communication de

Denys LAROSE

Directeur du Service des affaires étudiantes

Cégep de Sainte-Foy

LES SERVICES PERSONNELS AUX ÉTUDIANTS: RÔLE DE SUPPLÉANCE OU MISION DES CÉGEPS?¹

L'étudiant

L'étudiant de niveau collégial effectue l'importante transition entre les études secondaires et le marché du travail ou les études supérieures. Il doit s'adapter à un cadre physique déterminé, composer avec un environnement pédagogique circonscrit par les programmes, les horaires, les exigences de rendement et les contraintes administratives, transiger avec les professeurs, ses confrères, les personnels de l'établissement. L'intégration de l'étudiant appelle souvent une assistance au niveau de l'insertion et du cheminement dans le système et nécessite le développement d'activités et de lieux d'appartenance.

La poursuite des études entraîne généralement une dépendance économique plus ou moins grande envers les parents, le conjoint ou la société. Pour beaucoup d'étudiants, elle implique également l'éloignement du milieu familial et l'obligation de prendre en charge l'organisation de ses conditions de vie quotidiennes. Dans ce contexte, les collèges ont une responsabilité à assumer au chapitre des besoins essentiels, les conditions de subsistance influençant grandement la poursuite même des études.

Le statut de personne en formation comporte, en outre, un ensemble de défis et de tâches. Qu'il poursuive «normalement» ses études ou qu'il s'incrive dans un processus de retour à celles-ci, l'étudiant doit évaluer ses capacités, définir ses valeurs et ses goûts, s'orienter vers une profession convenant à ses aspirations, acquérir les compétences pratiques et théoriques lui permettant de s'insérer ou de se réinsérer sur le marché du travail. Le jeune adulte vit une période importante quant à l'affirmation de sa personnalité et de son autonomie. La personne adulte qui retourne aux études, de jour ou de soir, doit souvent concilier son nouveau mode de vie et ses engagements antérieurs: famille, travail, obligations financières.

Pour franchir avec succès cette étape importante de son existence, l'étudiant a besoin de formation, d'écoute et de conseil... Ce support s'avère d'autant plus utile que le climat socio-économique (perspectives limitées du marché du travail, éclatement des valeurs, ruptures familiales...) engendre souvent l'incertitude, l'isolement, la difficulté à se situer sur le plan existentiel, tous facteurs qui interfèrent avec la disponibilité de l'étudiant, sa motivation et sa capacité de s'investir efficacement dans ses études.

Ces besoins, déjà nombreux, sont amplifiés par le fait que la population collégiale connaît une augmentation constante. La population se diversifie également. De plus en plus le collège accueille des individus dont l'âge, les antécédents, le statut socio-économique et les conditions de vie diffèrent. L'ouverture plus grande aux clientèles spéciales, tout comme l'arrivée au cégep de membres de communautés culturelles,

rendent visible cette diversification. Mais le phénomène qui, par son ampleur, marque déjà et de plus en plus le développement des cégeps au cours des prochaines années sera celui du retour aux études, à temps plein ou à temps partiel. De cette nouvelle clientèle on peut déjà observer certaines caractéristiques: contraintes horaires plus exigeantes, programmation sur mesure, besoins particuliers au chapitre de l'information et des autres services de support. L'impact de la proportion croissante de ce type de clientèle affectera l'ensemble des conditions de fonctionnement des cégeps.

Il faut réviser nos perceptions de l'étudiant de cégep. De fait, le prototype du collégien, le jeune adulte de 17-19 ans dont les études constituent l'activité principale, ne correspond plus tout à fait à la réalité. Bon nombre d'étudiants travaillent à temps partiel. Ils sont de plus confrontés à une gamme variée de situations personnelles et familiales.

Cet état de fait génère des problèmes multiples et complexes dont la résolution conditionne la poursuite des études, le cheminement harmonieux de l'étudiant et l'atteinte de ses objectifs de formation.

Les responsabilités du cégep vis-à-vis l'étudiant

Les multiples aspects de la condition étudiante, décrits ci-dessus entraînent pour les collèges un ensemble de responsabilités généralement assumées par les services aux étudiants (S.A.E.) dans des proportions variables, selon le contexte local.

Les services d'affaires étudiantes, à travers la multiplicité de leurs programmes et activités, interviennent donc sur les conditions dans lesquelles l'étudiant et l'étudiante poursuivent leur démarche de formation, centrée sur la relation maître-élève.

Le développement de l'étudiant passe nécessairement par cette relation privilégiée qui doit être appuyée par un certain nombre d'interventions de soutien ou d'activités complémentaires visant à la préparer, l'encadrer et la prolonger. Ces interventions ou activités s'avèrent souvent indispensables à la pleine réalisation de la mission d'un collège et à la satisfaction des besoins de formation des étudiants.

Si un collège ne peut prétendre répondre à l'ensemble des besoins des étudiants, il ne saurait certes se désintéresser de ceux qui sont inhérents à la condition de vie étudiante dont les multiples facettes renvoient à des champs d'intervention qui concernent: **l'intégration et le cheminement scolaire de l'étudiant, son développement personnel et social, les conditions physiques et matérielles de l'exercice individuel et collectif du «métier d'étudiant», les conditions psychologiques et sociales reliées à la poursuite même des études en milieu collégial.** Cela dit, l'univers économique, social et culturel de l'étudiant ne se réduit pas aux limites physiques et institutionnelles d'un collège et, partant, l'étudiant demeure citoyen à part entière de la collectivité dont il est issu et avec laquelle il continue d'entretenir des rapports de divers ordres. Il en va de même d'un collège qui s'enracine également dans un milieu dispensateur d'un grand nombre de services.

La contribution des services d'affaires étudiantes à la mission éducative du cégep, pour indirecte qu'elle puisse être, n'en

¹ Ce texte est un extrait du document *Pour le développement des Services d'affaires étudiantes dans les collèges*, Fédération des cégeps, avril 1986.

demeure pas moins essentielle. Parce qu'un collège est un établissement destiné à dispenser une formation à ceux et celles qui le fréquentent, on convient facilement que les services pédagogiques répondent directement aux besoins de formation exprimés par les étudiants. L'enseignement fournit notamment la réponse à des besoins formels d'acquisition de connaissances et d'habiletés dont le diplôme vient sanctionner la maîtrise. Mais pour qu'un collège s'acquitte au mieux de cette responsabilité, il doit réunir les conditions favorables au développement des personnes et au maintien de l'équilibre dans les rapports humains au sein de l'établissement.

À cet égard, on peut se réjouir qu'un collège maintienne des services dont le mandat est de s'assurer du respect des droits et de la qualité des conditions de travail des membres du personnel; ces services témoignent alors de la considération qu'un collège accorde à la personne humaine en situation de travail. De la même façon, un collège doit continuer de se préoccuper des droits et de la qualité des conditions de travail de ceux et celles qui le fréquentent, jeunes hommes et jeunes femmes de 17, 18, 19 et 20 ans qui en sont à une époque charnière de leur existence et qu'on ne saurait réduire à leur «métier», celui d'étudiant, puisqu'il s'agit aussi de personnes humaines en situation d'apprentissage. Cette préoccupation à l'égard de l'étudiant n'est pas de l'ordre du superflu, de la suppléance; elle fait partie intégrante de la mission d'un collège.

Comment se vivent ces responsabilités des cégeps vis-à-vis des étudiants?

Je ne ferai pas l'analyse systématique des conditions de vie qui prévalent du côté des étudiants. Je vous livrerai sommairement le commentaire d'un collègue des S.A.E. Il établit un parallèle entre les conditions de «travail» d'un employé de collège versus celles d'un étudiant.

L'étudiant type, ayant 25 périodes de cours, a une semaine de travail d'environ 45 heures. Il n'a pas toujours droit à sa pause café, ni son heure de dîner, surtout pas à heure fixe. Dès que son «patron» s'aperçoit qu'il maîtrise des connaissances, il l'oblige à en assimiler des nouvelles. Il a six ou sept patrons, dans la majorité des cas, et ceux-ci ne se concertent pas pour établir dans le temps les points de travail...

Bien sûr il s'agit d'une caricature. Mais... Un cégep devrait s'occuper au moins autant des conditions de vie qui prévalent chez sa population étudiante que de celles de ses employés...

Qui doit s'occuper des services personnels aux étudiants?

D'abord il y a lieu d'indiquer la tendance actuelle des cégeps à ne pas recréer des services que la société offre par ailleurs. Nous y souscrivons en favorisant les ententes avec ces services extérieurs et en développant des interventions de type préventif. Encore que, dans la réalité, nous savons qu'en référant aux services extérieurs ceux-ci ne peuvent pas toujours répondre (les C.L.S.C. étant eux aussi congestionnés.)

La question d'une structure unique sur le modèle américain ne serait-elle pas préférable à ce que nous retrouvons au Québec? Sept collèges fonctionnent sur ce modèle, les autres non. La discussion est ouverte.

Communication de

Régis MALENFANT

Chef du Service des affaires étudiantes

Direction générale de l'enseignement collégial

Mesdames, Messieurs, Chers collègues,

Ma présence ici est un peu ambiguë. Il me faut dissiper cette ambiguïté. Je dois agir à titre de personne-ressource. Or, ma fonction de coordonnateur, à la Direction générale de l'enseignement collégial, du Service des affaires étudiantes pourrait vous amener à présumer que je suis la personne qui a des ressources. Pourtant, pour moi comme pour vous, celles-ci sont limitées. C'est pourquoi, comme vous tous, j'essaie de faire de mon mieux avec souvent le strict nécessaire quand ce n'est le minimum. Ce qui me rassure, c'est l'expérience qu'il m'a été donné d'acquérir dans le réseau où j'œuvrais dans les services d'affaires étudiantes. Cette assurance prend une plus-value quand je considère votre compétence et votre dévouement visant à mieux garantir des services adéquats aux étudiants et étudiantes des établissements.

Ne voyez pas, dans mon intervention, une prise de position officielle de la Direction générale de l'enseignement collégial. Celle-ci a déjà fait connaître ses orientations en matière de services aux étudiants dans son document de 1985. Il faut bien l'avouer, on y a vu alors une prise de position minimaliste reflétant les contraintes de la conjoncture économique de l'État. Ces orientations ne sont pas coulées dans le béton. Les choses évoluent et ce qui importe aujourd'hui c'est de poursuivre et de mettre au point les réflexions amorcées hier à la lumière de la conjoncture d'aujourd'hui.

D'entrée de jeu, permettez-moi, en vertu de ce qu'on pourrait appeler le poids de la réalité, d'énumérer un certain nombre de faits qui constituent des tendances lourdes balisant toutes nos bonnes intentions.

— Les cégeps sont d'abord et avant tout des établissements d'enseignement qui entendent procurer une formation préuniversitaire ou professionnelle.

— Les personnes qui les fréquentent, pour la plupart, ont atteint l'âge de la majorité légale, i.e. 18 ans et plus. Ils assument de plus grandes responsabilités et ils ont des droits.

— Toutes les enquêtes et les divers sondages montrent que si les études constituent l'occupation principale des étudiants inscrits à temps complet, elles ne sont pas la seule occupation. En effet, environ 70 p. cent des étudiants travaillent en même temps qu'ils étudient et y consacrent environ 16 heures par semaine.

— De plus, à environ 40 p. cent, ils auront quitté le cégep avant d'avoir obtenu leur diplôme.

— Celles et ceux qui l'obtiennent, par ailleurs, requerront en moyenne près d'une année de plus que la durée prévue officiellement.

— Le discours qu'on leur servira sur la formation fondamentale est centré sur l'académique: «Base to the basics» c'est-à-dire maîtrise de la langue, écrite ou parlée, maîtrise des mathématiques et des sciences. Cette maîtrise devra souvent avoir été amorcée dès le secondaire 3. Très tôt, les jeunes sont projetés dans un monde de compétition et d'exclusivisme.

— Le choc audiovisuel que prophétisaient les auteurs du rapport Parent a déferlé et les jeunes et moins jeunes sont les

enfants de la télévision. Ils s'imprègnent des valeurs et des modèles qu'elle véhicule. Leur lecture du monde et de la place qu'ils y occupent vient plus souvent du petit écran que des livres et des notes de cours.

— Le seul fait de passer du secondaire au collégial constitue aussi une sorte de rupture et d'éclatement pour l'élève. Le milieu collégial est moins homogène que le milieu secondaire. L'élève doit vraiment se prendre en main.

J'en oublie volontairement. Cependant ces tendances constituent des dénominateurs communs connus par rapport aux nominateurs que sont les besoins de l'étudiant. Et c'est à ces besoins que les services d'affaires étudiantes veulent répondre. Pour solutionner une équation, je présume — et c'est ce qu'on m'a enseigné — qu'il faut tenir compte du dénominateur.

Les services plaident, avec raison, que les étudiants ne sont pas au cégep qu'en fonction des études seulement. S'il y a des fondements scolaires de la formation, les principaux fondements n'en demeurent pas moins dans la personne qui étudie. Négliger les problèmes humains se traduit en bout de course non seulement par une entrave à la poursuite et à la réussite des études, mais aussi par des citoyens moins équilibrés et moins utiles à la société. Il y a là manque à l'éthique et à l'équité.

Par ailleurs, le seul fait de concentrer, dans un même établissement, des jeunes dont la plupart se situent entre 17 et 21 ans ne génère-t-il pas à lui seul un certain nombre de problèmes qui requièrent des services spécifiques? Dans le monde de la santé on parle de maladies iatrogènes. N'en va-t-il pas de même dans le monde de l'éducation et des établissements d'enseignement? Le stress et la «mathophobie» n'en sont-ils pas des exemples?

Au premier rang des problèmes que secrète le système scolaire lui-même, ne faut-il pas identifier d'abord ceux liés à l'orientation scolaire, aux choix de cours et à la préparation scolaire au secondaire. Il y a là, me semble-t-il, un premier versant de la courbe à laquelle on pourrait lier, comme deuxième versant, la préparation et l'insertion sur le marché du travail. Il y a une évidente nécessité d'orientation scolaire et professionnelle dans le cégep et celle-ci est liée à la mission même du cégep et à sa place dans le système scolaire. Pour l'élève, comme pour nous tous d'ailleurs, il est important de savoir qui il est, pourquoi il est au cégep et où il s'en va. Une telle préoccupation n'interpelle-t-elle pas l'ensemble des éducateurs de l'établissement?

Au second rang, les problèmes relatifs à l'état de santé physique et mentale des jeunes requièrent des services préventifs. Peu m'importe que ces services relèvent du cégep ou du C.L.S.C., ce qui m'apparaît absolument nécessaire c'est que ces services existent et qu'ils soient offerts sur place. Il y a là une clientèle cible qu'il faut informer, assister et, le cas échéant, orienter vers des services spécialisés. Il m'apparaît cependant que, dans bien des cas, les problèmes de ces ordres devraient être assumés par l'ensemble de la communauté du collège. C'est là un des rôles premiers dévolus aux services d'affaires étudiantes et sans doute le principal et celui qui constitue sa raison d'être.

Il est relativement facile de réunir ce que l'on peut fragmenter. C'est un peu ce qui se passe dans le cas des programmes et de l'enseignement. Il devient cependant extrêmement difficile de bien cerner ce qui est de l'ordre du vécu parce qu'il appartient à l'impondérable, donc à l'impesable.

N'allez pas croire que je cherche une échappatoire au constat de faiblesse des ressources consacrées à la vie étudiante. J'estime plutôt qu'en cette matière les personnes qui oeuvrent dans les services d'affaires étudiantes doivent servir de levier amenant la communauté étudiante à se prendre elle-même de plus en plus en main. N'est-ce pas là d'ailleurs la principale caractéristique d'un véritable esprit communautaire que celui où chaque personne se sente responsable non seulement d'elle-même mais aussi solidaire de toutes les autres.

C'est aussi mon avis que les services d'affaires étudiants ont à collaborer avec les autres agents de la formation dans le collège afin que ceux-ci exercent pleinement le rôle d'éducateur qui leur revient. Il ne faudrait pas que la césure entre les services aux étudiants et les autres services légitime en quelque sorte un état d'indifférence des autres services par rapport aux problèmes vécus par la communauté étudiante.

À cet égard, les recherches effectuées dans les établissements et le réseau, recherches pilotées par les services d'affaires étudiantes, semblent propres à démontrer que le vécu tout simple et le vécu scolaire de l'élève sont intimement liés. Ces recherches qui empruntent la forme de recherche-action, peuvent servir à améliorer la qualité de la vie étudiante et celle des services qui leur sont dévolus.

En guise de conclusion, je voudrais d'abord vous dire que je suis parfaitement conscient d'avoir négligé — par manque de temps bien entendu — un bon nombre d'aspects relatifs à la tâche qui incombe aux services d'affaires étudiantes. L'organisation des services d'affaires étudiantes reflète avant tout l'histoire, la tradition, les valeurs et la situation géographique de l'établissement dans lequel elle s'incarne. L'action des affaires étudiantes doit être complémentaire à celle des autres services et elle doit veiller primordialement à ce que tous les partenaires du collège assument leur pleine responsabilité. Par ailleurs, l'ouverture du cégep sur sa communauté implique non seulement qu'il lui transfère ses compétences propres, mais aussi qu'il emprunte aux divers services communautaires les ressources qui lui sont utiles. Comme le signale l'Association nationale des administrateurs d'affaires étudiantes des États-Unis dans un document publié à l'occasion du 50^e anniversaire de la publication de *The Student Personnel Point of View*: «Les collèges et les universités doivent refléter les valeurs d'une société pluraliste, constituer un lieu où ces valeurs peuvent être mises à l'épreuve et chercher des solutions aux problèmes persistants. Le monde de l'enseignement supérieur devrait aussi prendre la tête des réactions aux dilemmes embarrassants auxquels la société fait face — excellence et accès, stabilité et changement, liberté et sens des responsabilités, intérêts individuels et bien commun.»

Merci de votre attention.